

Etat des avancées 2024



Pig Minimum Standards	Précisions	Avancement (%)	Explications et commentaires
Respecter toutes les lois et réglementations de l'Union européenne en matière de protection animale, quel que soit le pays de production.	Validé	18%	certificats Welfare n° 0323010007 et 0323020007
Mettre fin à toutes les mutilations pratiquées sur les cochons : la coupe des queues, la castration chirurgicale et la section des dents (même partielle) sont strictement interdites.	Validé	18%	arrêt de la coupe des queues en accord avec les autorités locales d'élevage. Les queues ne sont coupées que si elles ont été mordues.
Interdire les méthodes d'étourdissement et de mise à mort des animaux en élevage par percussion crânienne manuelle (dont la mise à mort des porcelets par 'claquage').	Validé	18%	Pas d'euthanasie par étourdissement physique. Truies et porcs à l'engrais par pistolet Porcelets avec produit euthanasique
Interdire le sevrage des porcelets avant 28 jours minimum.	Validé	18%	
L'utilisation de cages pendant les phases de gestation et de maternité est interdite. Les truies sont élevées en groupe pendant toute la durée de la gestation et immédiatement après la saillie ou l'insémination.	conformément législation espagnole : truies relâchées 28j après l'IA	18%	certificats Welfare n° 0323010007 et 0323020007
Mettre en oeuvre les espaces minimaux par animal suivants : Pour les porcs à l'engraissement : - Au moins 0,5 m ² / cochon de 8 à 30 kg - Au moins 0,65 m ² / cochon de 30 à 50 kg - Au moins 0,85 m ² / cochon de 50 à 85 kg - Au moins 1 m ² / cochon jusqu'à 110 kg - Au moins 1,2 m ² / cochon au-delà de 110 kg Pour les truies : - Pendant la phase de gestation : au moins 3 m ² / truie - En maternité : chaque case doit mesurer 6,5 m ² au moins, dont 5 m ² dédiés à la truie.	Validé	18%	Dans les engraisseurs, séparation des porcs en fonction de leur poids. Remplissage avec le nombre approprié pour répondre à ces densités. Conformément à la législation: surface disponible fonction de l'âge et la taille du groupe.
Respecter des normes plus élevées en ce qui concerne l'environnement des cochons à toutes les étapes de la vie des animaux (maternité, post-sevrage, truies gestantes et porcs à l'engraissement). 50% au moins de sol plein avec de la litière végétale sur l'entièreté de la surface pleine. Pour les truies, des matériaux de nidification adaptés doivent également être distribués avant et pendant la mise bas en complément de la litière.	porcelets phase II ont jusqu'à 33% béton	18%	certificats Welfare n° 0323010007 et 0323020007
De la lumière naturelle. Dans le cas de fenêtres, celles-ci doivent représenter au moins 3 % de la surface au sol.	fenêtres > 3% de la surface au sol	18%	certificats Welfare n° 0323010007 et 0323020007
Interdire les méthodes d'étourdissement impliquant une haute concentration de CO2.	Validé	18%	
Garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un reporting annuel d'avancement.	audit par CALITAX (truies, porcelets, aliments...)	18%	certificats Welfare n° 0323010007 et 0323020007